1661 rue Principale, Saint-Théodore-d'Acton
Québec J0H 1Z0
Téléphone : 450-546-2634
Site internet : www.st-theodore.com
Courriel : greffe.st-theodore@mrcacton.qc.ca
Facebook : saintthéodore.dacton

Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Bulletin d'information décembre 2022

Les membres du conseil municipal

De gauche à droite : M. Jean-François Martin (conseiller poste 2), M. Éloi Champigny (conseiller poste 1), M. Éric Laliberté (conseiller poste 3), M. Guy Bond (maire), Mme Diane Daigneault (conseillère poste 6),M. Daniel Leduc (conseiller poste 4), M. Jérémie Lebel (conseiller poste 5).

Mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La période des fêtes approche à grands pas. Noël c'est aussi le bonheur, les surprises, mais surtout le moment de penser aux personnes qui nous sont chères. Le temps des fêtes, est une période magnifique. Profitez de ces beaux moments de réjouissance pour être entouré de vos familles et de vos amis. Laissez de côté tous vos petits tracas et tous vos soucis, prenez le temps de vous arrêter un simple instant pour apprécier tous les moments magnifiques que procurent les festivités. Amusez-vous et fêtez avec modération, ne prenez pas le volant si vous avez consommé et redoubler de prudence sur les routes.

Tous les employés municipaux ainsi que le conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter à vous tous un joyeux Noël et une très bonne année remplie de bonheur, de joie et surtout de santé.

Guy Bond, maire

ACTIVITÉS DE LA FADOQ ST-THÉODORE D'ACTON

Activité hebdomadaires à la salle communautaire

- Les mardis 19h : *Nouveau* Pétanque à tout - Gratuit
- Les jeudis 9h30 à 10h30 : Exercices tout en douceur - Gratuit
- Dès 13h : Parties de Cartes - 2$

fadoq Saint-Théodore d'Acton

Spécial du temps des fêtes à la salle communautaire

- Les mercredis 7, 14, 21 décembre 8h30 à 10h30 : Café, chocolat chaud et toasts - 2$
- Le dimanche 11 décembre dès 17h - Journée de la parade : Soupe aux pois, pain chaud, café et/ou chocolat chaud - 2$

Informations : Johanne Roy 450 366-0616

La FADOQ remercie très sincèrement le Maire Guy Bond, les conseillers municipaux, le directeur général Marc Levesque et les employés de croire en nos projets et d'être là pour nous soutenir. Un merci spécial à Annick Champagne pour son idée et son implication à la création de nos magnifiques décorations de Noël.

Le Club de la Fadoq de St-Théodore d'Acton vous souhaite à tous, un beau temps des fêtes. Joyeux Noël et Bonne année.

CPE les P'tites Frimousses

Si tout se déroule bien, le CPE les P'tites Frimousses espère ouvrir ses portes en janvier 2024. La capacité du CPE sera de 37 places dont 5 pour la pouponnière. Nos heures d'ouverture seront de 6h30-17h30 du lundi au vendredi. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Mario Poirier au 450 546-3314 poste 3.

Disponible prochainement

Installée par la municipalité, la borne de recharge du stationnement de la rue Dufresne sera disponible prochainement.

lecircuitelectrique.com

Circuit électrique

Fibre optique bientôt disponible pour les résidents du 8e rang ouest et 9e rang ouest. Informez-vous auprès de Cooptel.

Cooptel
450 532-2667 (coop)
S.F. 1 888-532-2667
solutions@cooptel.qc.ca

Le **Club des bons amis** a fait un don de 1 000$ à l'École des Moisson et 1 000$ à la Fabrique St-Théodore.

SURVEILLEZ L'ARRIVÉE DE VOTRE NOUVEAU CALENDRIER DES COLLECTES !

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

Cet indispensable calendrier sera livré aux résidences, les 6 et 7 décembre prochains, dans le Publisac.

FABRIQUE ST-THÉODORE

Messes du temps des fêtes

Samedi 24 décembre 16h00
Dimanche 25 décembre 9h00
Dimanche 1er janvier 9h00

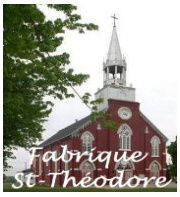

Information : Diane Nadeau 450-546-2393
fabrique.sttheodore@hotmail.com

Le présent rappel en matière de déneigement a pour objectif d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier lors de leurs déplacements ainsi que de simplifier les opérations de déneigement.

ESPACE DE DÉNEIGEMENT REQUIS

Sur le plan de la sécurité routière et sur celui du maintien en bon état de la route, la municipalité doit utiliser l'emprise routière. **L'emprise comprend : les voies de circulation et les accotements, les fossés, les bandes de terrain additionnelles de dimensions variables permettant de réaliser les opérations d'entretien**. **Aucun obstacle ou objet (poteaux de déneigement) ne doit être installé dans l'emprise publique ou à proximité de la chaussée** afin d'éviter des bris de machinerie ou des blessures aux personnes dans l'entourage des opérations de déneigement. Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, veuillez placer vos bacs ou poubelles à l'intérieur de votre entrée privée pour ne pas nuire au déneigement des rues et minimiser les bris de bacs roulants ou poubelles. En vertu de l'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus, sans restriction de hauteur et d'emplacement. Puisque la municipalité ne dispose pas de site de dépôt à neige ainsi que les ressources requises pour en faire le ramassage, les employés de la voirie doivent donc déposer de la neige dans les cours et sur les terrains, ils ne peuvent pas déneiger en fonction de chaque résidence.

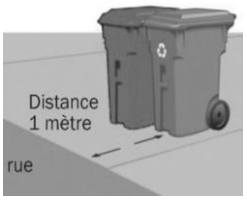

STATIONNEMENT

Il est **défendu de stationner** ou immobiliser un véhicule **dans les rues et stationnements municipaux** de la municipalité entre **23h00 et 7h00, du 15 novembre au 31 mars**, à moins qu'une signalisation à l'effet contraire ne le permette expressément. Quiconque contrevient à quelconque des dispositions du règlement G-100.01 commet une infraction et est passible des sanctions prévues.

BOÎTES AUX LETTRES EN MILIEU RURAL

Les aménagements requis pour l'installation de boîtes aux lettres en bordure des chemins ruraux doivent respecter les normes de Postes Canada. Ces normes en vigueur ont été adoptées par le ministère des Transports du Québec ainsi que par la municipalité. La boîte aux lettres doit être installée à l'extérieur de l'accotement mais, à un endroit qui fait normalement partie de l'emprise de la route. En effet, l'emprise des routes s'étend généralement sur quelques mètres au-delà des accotements. Informez-vous à la municipalité pour obtenir la règlementation complète. La municipalité ne peut donner suite à une plainte de bris de boîte aux lettres si celle-ci n'a pas été installée conformément aux normes.

Où placer votre neige lors du déblaiement ?

Vous devez déposer la neige sur votre terrain afin de ne pas rétrécir la largeur de la rue ou encombrer les trottoirs déblayés par l'équipe des travaux publics. Le Code de la sécurité routière prévoit qu'il est interdit de déposer et de souffler de la neige provenant d'un terrain privé, dans la rue publique destinée à la circulation des automobiles, fossés, places publiques, sur les trottoirs ou de déneiger en traversant le chemin. Des amendes sont d'ailleurs prévues pour les contrevenants.

LES ÉCOROUTES D'HIVER Québec

Une **écoroute d'hiver** est une route faisant l'objet d'un mode d'entretien alternatif pendant la saison hivernale afin de réduire les impacts environnementaux des fondants sur une ou plusieurs zones vulnérables aux sels de voirie. Ce mode d'entretien privilégie avant tout une intensification des interventions de grattage et l'utilisation d'abrasifs aux endroits critiques du réseau pour assurer la sécurité routière. Toutefois, dans certaines circonstances, l'utilisation de sels de voirie demeure la méthode préconisée, notamment lorsque la chaussée est glacée, de même qu'aux endroits critiques comme dans les pentes, les courbes et aux arrêts.

Il est important d'ajuster son mode de conduite en hiver!

Directeur des travaux publics : Mathieu Dalpé – Téléphone : 450-546-2634 – Courriel : voirie.st-theodore@mrcacton.qc.ca

Subventions offertes aux citoyens

- Programme de remboursement pour l'achat de couches lavables pour bébés
- Programme de remboursement pour l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables
- Programme d'aide financière aux activités sportives offert aux résidents de la municipalité

PORTAIL OFFICIEL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

Pour plus de détails, consultez les programmes sur notre site internet
http://st-theodore.com/communications/information-financiere/

Location de salles municipales

Chalet des loisirs

Adresse : 1751, rue Gauthier.
Capacité : Debout : 100 personnes - Avec sièges : 80 personnes - Avec tables et sièges : 60 personnes.
(Dimensions approximatives de la salle 19' x 37')
Inclus : Cuisinette équipée et accessoires, salles de bain, tables, chaises.
Coût : 100$ pour la réservation et 100$ de dépôt remboursable.

Salle communautaire (âge d'or)

Adresse : 1743, rue Principale.
Capacité : Debout : 250 personnes - Avec sièges : 190 personnes - Avec tables et sièges : 160 personnes.
(Dimensions approximatives de la salle 65 x 32')
Inclus : Cuisine équipée et accessoires, salles de bain, tables, chaises.
Coût : 150$ pour la réservation et 100$ de dépôt remboursable.

La municipalité de **Saint-Théodore-d'Acton** vous souhaite un

Joyeux temps des fêtes !

Prenez note que pour la période des fêtes,
le bureau municipal et les services municipaux seront fermés du
lundi 26 décembre 2022 au vendredi 06 janvier 2023.

Coordonnées - **Pour nous joindre**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON
1661, Principale, Saint-Théodore-d'Acton (Québec) J0H 1Z0
Téléphone : 450-546-2634 Courriel : greffe.st-theodore@mrcacton.qc.ca

www.st-theodore.com
sainttheodore.dacton

Direction		
Directeur-général & greffier-trésorier	Marc Lévesque	mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca
Greffière-trésorière adjointe	Marianne Martin	greffe.st-theodore@mrcacton.qc.ca
Travaux publics		
Directeur des travaux publics	Mathieu Dalpé	voirie.st-theodore@mrcacton.qc.ca
Adjoint au directeur travaux publics	Mario Chabot	
Préposés aux travaux publics	Alexandre Turgeon, Luc Laurendeau	
Loisirs		
Coordonnatrice aux loisirs	Sarah Beauregard	loisirs.st-theodore@mrcacton.qc.ca
Responsable de la bibliothèque	Sarah Beauregard	biblio.st-theodore@mrcacton.qc.ca
Entretien ménager	Johanne Roy	

Horaire du bureau municipal
Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le vendredi de 10h00 à 13h00.

Vous désirez publier de l'information : envoyez-nous le tout par courriel à greffe.st-theodore@mrcacton.qc.ca. Le bulletin d'information est publié approximativement aux quatre mois. Ce bulletin est publié par la municipalité, elle se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par des sources externes. La municipalité se réserve le droit de refuser de publier, d'abréger ou de corriger des articles soumis.